



INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2017-2018

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription de votre enfant pour la rentrée des classes 2017-2018, ainsi que le règlement des services périscolaires et des T.A.P.

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande exactitude et vigilance afin d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires proposés à vos enfants.

Pour que l'inscription de votre enfant soit effective, merci de bien vouloir renseigner la totalité du dossier, les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Renseignements :

Pour toutes inscriptions ou annulations (voir les modalités du règlement intérieur), contacter la mairie, service périscolaire au : **01 64 03 12 13**

Les Mercredis récréatifs

Lieu : Accueil de loisirs 15, rue de la Mare Garenne
Fonctionne de 11 h 30 à 19 h 00

Restaurants scolaires

Fonctionnent de 11 h 30 à 13 h 20 pour le primaire
11 h 45 à 13 h 35 pour la maternelle

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

Participation annuelle 75 € par enfant

Fonctionnent les vendredis après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 pour le primaire
13 h 45 à 16 h 45 pour la maternelle

La garderie scolaire

Lieu : Accueil de loisirs 15, rue de la Mare Garenne
de 7 h 00 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 00

Accueil de loisirs « Romu et les Pirates »

Lieu : Accueil de loisirs 15, rue de la Mare Garenne
Fonctionne de 7 h 00 à 19 h 00 pendant les vacances

Les dossiers d'inscriptions de votre ou vos enfant(s) devront être déposés en mairie, au secrétariat des affaires périscolaires uniquement. Une permanence sera mise en place à cet effet les inscriptions auront lieu du **03 au 23 juin 2017 du lundi au samedi aux heures d'ouvertures de la mairie.
Passé ce délai les dossiers ne seront pas traités en priorité.**

Merci de nous retourner une copie de votre avis d'imposition sur les revenus 2016 dès son obtention

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Les Affaires Périscolaires